

LE 15 AOUT 2022

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville en ce quinzième jour du mois d'août de l'an deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Pierre-Paul Lacasse (maire suppléant)

Les conseillers : M Stéphane Bégin Mme Sabrina Turmel
M Frédéric Marcoux M. Nicolas Lacasse
M Frédéric Lehouillier

Absent : M Claude Perreault (maire)

formant quorum du conseil.

Mme Maryline Blais, greffière-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 4 juillet 2022 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

163-08-2022

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juillet 2022 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 702 736.28 \$.
- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 33 771.73 \$ soit accepté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- Courriel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs renseignant les élus à l'égard de la possibilité d'introduction des immeubles forestiers dans la fiscalité municipale. Le conseil évaluera ce dossier au cours des prochaines semaines.
- Lettre de l'agence régionale de la mise en valeur des forêts privées de la Chaudière nous invitant à devenir membres de l'Agence au coût annuel de 25\$. **Demande acceptée.**
- Lettre de recommandation du MTQ pour les activités d'entretien des ponts municipaux.

- Lettre du groupe des ornithologues de Beauce-Etchemins demandant l'autorisation de faire l'observation d'oiseau aux bassins d'épurations des eaux usées. **Demande acceptée**
- Courriel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en habitation. Cette loi contribuera à maintenir et à accroître la disponibilité de logements sociaux et abordables dans toutes les régions.
- Invitation à participer au colloque Zone Beauce-Cote-Sud de l'ADMQ à Saint-Jean-Port-Joly le 14-15 septembre 2022 au cout de 125 \$ plus frais de transport et hébergement. **Maryline Blais y participera.**

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de juillet.

⇒ Demande de Mme Caroline Thibault afin d'obtenir un délai supplémentaire pour la rénovation de sa galerie et façade de maison. **La municipalité lui accorde un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 novembre 2022. Il s'agit du seul et dernier renouvellement qui sera accordé pour ce permis.**

CPTAQ : décision favorable en faveur de la Municipalité de Sainte-Marguerite pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'aménagement de sentier pédestre, ponceau, passerelles et aires de repos, d'une superficie approximative de 6 034 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 4 726 800. Dans cette même demande, un refus est formulé pour la portion érablière située à l'est du lot.

164-08-2022

DEMANDE À LA CPTAQ: PIERRE-PAUL LACASSE

Le conseiller, M. Pierre-Paul Lacasse déclarant avoir un intérêt particulier dans cette affaire s'abstient de participer aux délibérations et de voter pour ce point de discussion. M. Nicolas Lacasse, conseiller, présidera la séance pour ce point de discussion.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 084 669, M. Pierre-Paul Lacasse a obtenue de la CPTAQ, dans le dossier 430396, le 26 juillet 2021, une décision autorisant l'aliénation en faveur de Ferme B.N.K. SENC d'une superficie d'environ 643 m.c. (deux parties du lot 4 084 669) et l'aliénation en faveur du demandeur et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit résidentielle accessoire, d'une superficie d'environ 528 m.c. (deux parties du lot 4 713 320);

CONSIDÉRANT QUE la décision favorable de la CPTAQ était conditionnelle à ce qu'une copie de l'acte notarié concrétisant ces aliénations avec confirmation de son enregistrement au bureau de la publicité des droits soit acheminée à la Commission dans les 12 mois de la décision et que cette condition n'a pas été respectée;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur doit représenter de nouveau la demande auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 084 669 nous a fait parvenir une copie de sa demande adressée à la CPTAQ qui mentionne que la délimitation du terrain indique que des parcelles de la propriété est occupée et utile à la ferme contiguë et qu'à l'inverse, une partie du terrain est utilisée à des fins résidentielles des superficies propriété de cette ferme;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de vente est prévu et que le propriétaire désire régulariser l'occupation des lieux en procédant à un échange de terrain avec la Ferme B.N.K. SENC;

CONSIDÉRANT QUE ces transactions sont sans effets sur les activités agricoles environnantes pour les motifs suivants :

Les superficies visées par les échanges sont comparables et la partie à acquérir par la ferme est supérieure de 114,39 mètres carrés;

L'utilisation projetée des lots représente leur utilisation actuelle;

L'utilisation non agricole demandée pour la partie à acquérir par Pierre-Paul n'implique aucune distance séparatrice relative aux odeurs;

Il n'y a pas de création de nouvelle unité foncière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la seconde demande d'autorisation de M. Pierre-Paul Lacasse concernant;

L'aliénation, le lotissement et l'utilisation non agricole, à des fins résidentielles accessoires, de parties du lot 4 713 320 totalisant ± 527,77 mètres carrés propriété de Ferme B.N.K. senc en faveur de Pierre-Paul Lacasse;

L'aliénation, le lotissement et l'utilisation agricole de parties du lot 4 084 669 totalisant ± 642,16 mètres carrés, propriété de Pierre-Paul Lacasse, en faveur de Ferme B.N.K. senc;

Que le conseil informe la Commission que l'objet de la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

165-08-2022

DEMANDE À LA CPTAQ / CHRISTOPHE MARLEAU

ATTENDU QUE Monsieur Christophe Marleau désire renouveler les autorisations obtenues préalablement par la CPTAQ pour implanter dans la zone agricole une utilisation soit, pour opérer des jeux de rôle (jeux Airsoft);

ATTENDU QUE le terrain visé, lot n° 4 083 871, est la propriété de M. Michel Chabot et que celui-ci est en accord avec la demande;

ATTENDU QU'une étude de compatibilité préparée par le groupe DDM a été déposée par M. Marleau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil appuie la demande de renouvellement d'autorisation auprès de la CPTAQ et confirme qu'il est conforme au règlement de zonage.

ADMINISTRATION

166-08-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT #500-2022

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le règlement n° 500-2022 modifiant le règlement de construction 374 soit adopté. *Envoi à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour approbation et avis de conformité.*

167-08-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT #501-2022

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que le règlement n° 501-2022 décrétant le plan d'implantation et d'intégration architecturale soit adopté. *Envoi à la MRC de la Nouvelle-Beauce pour approbation et avis de conformité.*

168-08-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT #502-2022

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que le règlement n° 502-2022 modifiant le règlement 375 sur les permis et certificats soit adopté.

169-08-2022

ADOPTION DU 2^E PROJET RÈGLEMENT N° 503-2022

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement que le 2^e projet de règlement n° 503-2022 concernant la modification du règlement de zonage no 372 soit adopté.

** Les personnes en désaccord ont jusqu'au 25 août pour venir signer le registre.*

170-08-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT #504-2022

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement que le règlement n° 504-2022 abrogeant le règlement 369 sur les règles de contrôle et suivi budgétaire soit adopté.

171-08-2022

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Nicolas Lacasse conseiller, à l'effet qu'il présentera lors d'une séance du conseil, un règlement abrogeant le règlement 385.

172-08-2022

DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 505-2022

Monsieur le conseiller Nicolas Lacasse présente le projet de règlement numéro 505-2022 abrogeant le règlement de prévention incendie numéro 385.

173-08-2022

DEMANDE DE PERMIS ET CERTIFICAT – SÉBASTIEN GIROUX

ATTENDU QUE M. Sébastien Giroux demande un certificat d'usage conditionnel afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter une résidence de tourisme comprenant trois (3) chambres à coucher en zone de villégiature (VIL-7). Ce dernier désire procéder à la transformation de sa résidence secondaire, située au 705 route 275, en résidence de tourisme;

ATTENDU QUE le demandeur a fourni tous les documents et renseignements exigés pour l'étude d'une demande d'usage conditionnel;

ATTENDU QU'il est démontré que les critères relatifs à l'usage stipulé à l'article 3.2.2.3 du règlement 495-2022 sur les usages conditionnels sont respectés;

ATTENDU QUE dans son contrat de location, le demandeur a établi des règles en lien avec les critères relatifs aux nuisances stipulées à l'article 3.2.2.3 du règlement 495-2022 sur les usages conditionnels et s'engage à les faire respecter par la clientèle;

ATTENDU QUE les espaces extérieurs utilisés par la clientèle sont aménagés de façon à minimiser les impacts à l'égard du voisinage;

ATTENDU QUE le terrain comporte suffisamment de bases de stationnement pour accueillir la clientèle afin d'éviter le stationnement des véhicules dans la rue;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme recommande unanimement au conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite d'accepter la demande d'usage conditionnelle;

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'usage conditionnelle de M. Sébastien Giroux pour l'exploitation d'une résidence de tourisme en zone de villégiature;

- QU'en cas de non-respect des critères d'usage conditionnels établis au chapitre 3 du règlement 495-2022 sur les usages conditionnels, le dossier pourrait être réévalué;
- QUE les conditions contenues dans la résolution devront être remplies sous peine de nullité de la résolution et du permis délivré conformément aux règlements d'urbanisme;

174-08-2022

MANDAT À WSP POUR PLANS ET DEVIS – RUES SAINT-MICHEL ET DROUIN

CONSIDÉRANT l'approbation du MAMH concernant le plan d'intervention déposé pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de chaussées;

CONSIDÉRANT QUE selon les modalités de versement de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), les travaux se doivent d'être exécutés avant le 31 décembre 2023;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que le conseil municipal mandate la firme WSP Canada inc au cout de 20 100 \$ avant taxes afin de procéder à la préparation des plans et devis ainsi que la préparation des documents d'appel d'offres pour la réfection des rues Saint-Michel et Drouin. Cette dépense entrera dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023

175-08-2022

MANDAT – DEMANDE DE PLACES EN SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets pour l'octroi de place en service de garde par le ministère de la Famille devrait avoir lieu à l'automne 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de préparer l'ensemble des documents exigés pour le dépôt du projet;

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement d'accepter l'offre de Mme Dominique Labbé au cout de 7 500 \$ pour la préparation des documents nécessaires au dépôt d'une demande d'octroi de places en service de garde éducatif à l'enfance.

176-08-2022

APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE les plans, devis et estimations d'ingénierie et d'architecture pour la rénovation de centre communautaire seront achevés le 26 août 2022;

ATTENDU QUE pour obtenir la subvention PRIMADA, la municipalité doit transmettre au ministère le résultat d'ouverture des soumissions d'appels d'offres avant le 30 septembre 2022;

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les plans devis et estimés tel que déposés par M. Rudy Vachon de Cima + ainsi que par Mme Josée Gravel de Kaivo pour la rénovation du centre communautaire;

- L'appel d'offres sera mis sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal Beauce Média le 6 septembre 2022;

- L'ouverture des soumissions se fera le jeudi 22 septembre 2022 à 11h.

- La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions.

177-08-2022

PAIEMENT : LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC.

Pour faire suite à la recommandation de la firme WSP Canada inc., il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement de procéder au paiement numéro 2 à l'entrepreneur Les Constructions de l'amiante inc. au montant de 582 260.00 \$ incluant les taxes et ce pris à même le règlement d'emprunt 494-2022.

178-08-2022

REPLACEMENT DES PORTES VITRÉES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le conseiller, M. Stéphane Bégin s'abstient de participer aux délibérations et de voter pour ce point de discussion.

CONSIDÉRANT QU'un bris est survenu sur une porte vitrée du centre communautaire;

CONSIDÉRANT les 2 soumissions obtenues de différents fournisseurs;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité des membres ayant votés d'accepter la soumission de Vitrierie Sainte-Marie au coût de 2490 \$ taxes non incluses afin de procéder au remplacement des vitres des portes de la salle au centre communautaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUCUN DOSSIER

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

AUCUN DOSSIER

HYGIÈNE DU MILIEU

179-08-2022

RESTRICTION DES HEURES POUR LA COLLECTE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise Sanitaire Fortier afin d'abolir les clauses contractuelles sur la restriction d'heures de collectes de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE due à la rareté de la main-d'œuvre et les délais d'attente additionnels pour l'entretien et la réparation des camions en lien avec la rareté des pièces, il devient de plus en plus difficile pour l'entreprise de finaliser la collecte dans les heures autorisées;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de la clause de restriction d'heures de collecte permettrait de réduire le risque d'accuser du retard et de devoir remettre des collectes au lendemain;

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement d'abolir les clauses de restriction d'heures de collecte résidentielles et commerciales.

LOISIRS ET CULTURE

AUCUN DOSSIER

DIVERS

- Les travaux d'aménagement du sentier pédestre sont présentement en cours.

Période de questions

Questions de l'assemblée

180-08-2022

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h25.

Je, soussignée, Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

Pierre-Paul Lacasse, maire
suppléant

Maryline Blais, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire